

# ARRETE MUNICIPAL

N° 130 / 090

**Délégation de fonctions et de signature**  
**Madame Monique LEROY**  
**Adjointe au Maire délégué**

Le Maire délégué de la commune associée de Lomme,

Vu le décret n° 2000-151 du 22 février 2000 portant fusion avec association des communes de Lille et de Lomme,

Vu l'article 25 de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales (C.G.C.T), notamment ses articles L. 2113-15 et L. 2113-20, dans leur rédaction antérieure à la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010, et ses articles L. 2122-18, L. 2122-20, L. 2511-26, L. 2511-28,

Vu la délibération n° 2022/62 du 10 septembre 2022 fixant à dix le nombre des Adjoints au Maire délégué de Lomme et le procès-verbal de leur élection en date du 10 septembre 2022,

Vu l'arrêté municipal N°117/182 du 24 octobre 2022, portant délégation de fonctions et de signature à Madame Monique LEROY, Conseillère Communale ;

Vu le procès-verbal d'élection d'une adjointe et la délibération n° 2024/91 du Conseil Communal du 9 juillet 2024 ;

Considérant la démission de son mandat d'Adjointe au Maire délégué de Madame Muriel SERGHERAERT,

## **- ARRETE -**

### **ARTICLE 1**

L'arrêté municipal N°117/182 est abrogé et remplacé comme suit.

### **ARTICLE 2**

Délégation de fonctions et de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à :

**Madame Monique LEROY**, Adjointe au Maire délégué, pour les dossiers et questions suivants :

- Fêtes et Cérémonies
- Animation

### **ARTICLE 3**

Dans le champ de sa délégation, **Madame Monique LEROY** assumera les fonctions suivantes :

- la préparation et l'exécution des délibérations du conseil communal,
- la signature des actes relatifs aux équipements de proximité et des actes non décisifs.

#### ARTICLE 4

La signature par **Madame Monique LEROY** des pièces et actes repris à l'article 3 du présent arrêté devra être précédée de la formule suivante :

"Pour le Maire délégué de Lomme et par délégation,  
L'Adjointe,

Monique LEROY".

#### ARTICLE 5

Le Directeur Général Adjoint des Services en charge de la commune associée de Lomme est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet de la commune associée de Lomme et notifié à l'intéressée. Copie en sera adressée au Préfet du Nord et au Trésorier de Lille Municipale.

Est certifié le caractère  
exécutoire du présent arrêté,

Hôtel de Ville de Lomme, le 10 juillet 2024

**Transmis au Préfet du Nord le**

**Publié le 23 JUL. 2024**

**Le Maire de Lille**



**Martine AUBRY**



**Le Maire délégué de la  
Commune associée de Lomme**



**Olivier CAREMELLE**

Je soussignée, Monique LEROY, reconnais avoir  
reçu un exemplaire du présent arrêté le

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).